

AIDE-MÉMOIRE

RAPPORT D'INCENDIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- **Tous les incendies doivent être déclarés** au ministère de la Sécurité publique, au moyen du formulaire *Rapport d'incendie – Services de sécurité incendie* approprié.
- **Une seule exception** : les incendies de forêt, sans propagation à un bâtiment, lorsque la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) est intervenue.
- Les incidents suivants **ne doivent pas être déclarés, sauf s'ils ont provoqué un incendie ou été causés par un incendie** :
 - les alarmes non fondées;
 - la foudre ou les décharges électriques;
 - les surchauffes ou l'explosion d'un réservoir sous pression;
 - les brûlures (cigarette, tison, chaudron déposé sur un comptoir ou échappé sur le plancher).
- **Pour bien remplir le formulaire**, vous devez :
 1. Remplir toutes les cases **obligatoires**;
 2. Inscrire, **à tout moment**, le montant des pertes matérielles, y compris pour les **véhicules**. S'il n'y a **aucune perte**, indiquer « 0 ».
- « **Déclarer en ligne, c'est plus pratique !** »

Utilisez notre [service en ligne](#) (formulaire électronique se trouvant sur le portail extranet du ministère de la Sécurité publique) pour soumettre toutes vos déclarations d'incendie. Au préalable, vous devez faire une demande d'accès en suivant les étapes précisées sur le site Web Quebec.ca/rapport-incendie.
- « **Une bonne habitude à prendre !** »

En transmettant vos rapports d'incendie régulièrement, sur une **base mensuelle ou lors de la fermeture du dossier**, vous facilitez votre suivi annuel.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Direction de la sécurité incendie
et des télécommunications d'urgence
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca
Tél. : 418 646-6777, poste 40045
Sans frais : 1 866 702-9214, option 1
Télec. : 418 646-5889
Sans frais : 1 877 607-0418

Rapport d'incendie DSI-2003

Code 11 : Feu limité à l'extérieur, sans perte (ex. : broussailles)

Consignes

Veillez remplir les champs suivants, enregistrer le document et le transmettre par courriel à :
ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca.

OU

Utilisez notre [service en ligne](#) (formulaire électronique se trouvant sur le portail extranet du ministère de la Sécurité publique) pour soumettre toutes vos déclarations d'incendie. Au préalable, vous devez faire une demande d'accès en suivant les étapes précisées sur le site Web Quebec.ca/rapport-incendie.

Veillez remplir le
formulaire en
caractères
d'imprimerie.

1. Renseignements sur l'auteur du rapport^(section A)

Numéro de votre dossier ^(A1)		
Année	Mois	Jour
Date de rédaction ^(A2)		Code géographique du service de sécurité incendie ^(A3)
Nom ^(A4)		Prénom ^(A4)
Ind. rég.	Téléphone ^(A5)	Poste ^(A5)

2. Lieu et date de l'événement^(section B)

Veillez inscrire le lieu
de l'événement. S'il
n'y a aucune adresse,
décrivez le lieu de
l'événement et
inscrivez le nom de la
municipalité ou de la
ville.

Lieu de l'événement				
Numéro	Rue ^(B1)	Appartement ^(B1)		
Municipalité ou ville ^(B1)		Province ^(B1)		
Code géographique de la municipalité ^(B2)		Code postal ^(B4)		
		Année	Mois	Jour
		Date de l'événement ^(B5)		

Description du lieu de l'événement

3. Commentaire^(section J)